

**Procès-verbal du Conseil de l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique
Réunion du mardi 17 mars 2026**

Le Conseil de gestion de l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique de l'Université Bourgogne Europe s'est réuni le mardi 17 mars 2026 à 12 heures, salle du Conseil de Droit, sous la présidence de Jimmy LOPEZ, Directeur de l'UFR.

Etaient présents ou représentés :

Madame Stéphanie DIRX, Madame Elsa FOREY, Monsieur David JACOTOT (participation en visioconférence), Monsieur Alexandre JEANNIN, Madame Natalie JOUBERT (participation en visioconférence), Monsieur Ivan LEDEZMA, Madame Lucie WATRIN (participation en visioconférence), Monsieur Ferdi YOUTA, représentant le collège A des enseignants.

Monsieur Dominique BIANCO, Madame Anne-Laure CASSARD (procuration à Anne-Sylvie COURDIER), Madame Anne-Sylvie COURDIER, Monsieur Nicolas GERBAY, Monsieur Matthieu LLORCA, représentant le collège B des enseignants.

Monsieur Louis BICHEBOIS-DELHIEF, Monsieur Thomas BONNOT CAUVIN, Madame Manel MAKROUF, Monsieur Roméo VILETTE, représentant le collège des étudiants.

Monsieur Baptiste GUIGNARD (participation en visioconférence), Madame Juliette OLIVIER (participation en visioconférence), représentant le collège BIATSS.

Etaient invités et présents :

M. Denis CLAUDE (Référént FORTHEM), Madame Géraldine MAUGAIN (Vice-Doyenne aux relations avec les professionnels et à la communication), Madame Mireille MONNIER (Vice-Doyenne à la pédagogie en Master), Madame Aurélie TOMADINI (Vice-Doyenne à la pédagogie en Licence), Monsieur Philippe WINCKEL (Vice-Doyen aux relations internationales).

Monsieur Romain CARRE (Responsable Administratif), Madame Béatrice LORSON (Responsable de la bibliothèque de section Droit), Madame Elodie BOUCHET (Secrétaire de séance).

Etaient excusés :

Madame Rachel GUILLAIN, Monsieur Stéphane TIZIO, Madame Sonia BODROUX, Monsieur Pierre BORDAIS, Madame Nathalie DROIN, Madame Aurore GRANERO, Monsieur Kourouma GUESSAN-BI, Monsieur Alain CHATEAUNEUF (1^{er} Président de la Cour d'appel de Dijon), Madame Anne-Laure CHENAL-PETER (Présidente du Tribunal Administratif de Dijon), Monsieur François-Xavier MIGNOT (Bâtonnier de Dijon).

--

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 12h05 et rappelle les différents points de l'ordre du jour.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil de gestion du 2 février 2026

PV approuvé à l'unanimité des présents et représentés (17 voix)

II. Informations générales

- **Date du prochain Conseil de gestion** : 28 avril 2026
- **Budget rectificatif 2026** : A l'UBE, les ressources propres issues de la formation continue et de l'alternance sont laissées en gestion aux composantes, après un prélèvement d'environ 8% par l'UBE et de généralement 15 à 16% par le SEFCA.

Etant donné les restrictions sur l'usage possible de ces ressources, une partie importante de celles-ci n'était pas consommée au sein de notre faculté.

L'an dernier, face au déficit prévisionnel de l'Université et aux demandes du rectorat et du ministère d'améliorer le taux d'exécution des dépenses de l'Université, les services centraux ont prélevé à notre faculté 400 000 € sur ces ressources propres lors du budget rectificatif, sans que cela nuise au fonctionnement de nos diplômés.

Cette année, bien que l'UBE ait fortement augmenté le coût de l'heure d'enseignement prélevé sur les ressources propres (de 50,66€/h à 60,50€/h) dès le budget initial, un nouveau prélèvement lors du budget rectificatif est annoncé. Le montant de ce prélèvement doit faire l'objet d'une discussion avec la gouvernance de l'UBE, notre objectif étant que ce prélèvement n'empêche pas nos diplômés de fonctionner et vise uniquement une amélioration du taux d'exécution. Pour identifier ce montant, nous nous baserons sur les dépenses prévisionnelles que tous les responsables pédagogiques des diplômés concernés nous ont fait remonter.

III. Tarifs et conventions

- **TARIF Recette : CREDIMI** / en collaboration avec le M2 Juriste d'Affaires Internationales pour l'organisation du colloque « Les réformes et évolutions de l'arbitrage international : où allons-nous (et où faudrait-il aller) ? » qui se déroulera le 20 mars 2026 sous la Direction scientifique de Mme Héloïse COWDEROY et M. Sébastien MANCIAUX
 - Étudiants et universitaires : Gratuit
 - Praticiens membres de l'AFJE sans repas : Gratuit
 - Praticiens membres de l'AFJE avec repas : 20 € TTC
 - Autres praticiens (dont avocats) sans repas : 50 € TTC
 - Autres praticiens (dont avocats) avec repas : 70 € TTC
- **TARIF Dépense : Cursus intégré Dijon-Mayence** / Contribution de 750€ de l'UFR DSEP en faveur de l'UFR Langues dans le cadre de l'organisation d'un séminaire interculturel du 5 au 10 juin 2026 avec les étudiants des Cursus intégrés DIJON-MAYENCE de Droit et SHS. Dispositif de participation au financement partagé entre Droit, Lettres, Langues, et SHS ainsi qu'une subvention de l'OFAJ (office Franco-Allemand pour la jeunesse et de l'UFA (université Franco-Allemande).
- **Avenant à la convention d'édition : CREDESPO / L'Observatoire de l'éthique Publique**, le présent avenant a pour objet de modifier le montant de la subvention versée par le CREDESPO sur la période 2026-2028. Afin de soutenir la politique scientifique de L'Observatoire de l'éthique publique, le CREDESPO s'engage à verser une subvention annuelle de mille euros (1000 €) à l'Observatoire de l'éthique publique au cours du premier trimestre de chaque année 2026, 2027 et 2028. Ce montant se substitue à la rédaction antérieure prévoyant un montant de 2 500 € (deux mille cinq cents euros).

Tarifs approuvés à l'unanimité des présents et représentés (19 voix)

- **Convention : UBE DSEP / Université Parul University, INDE ;** Le but de chaque échange sera de permettre à deux étudiants de suivre des cours, mais pas d'étudier pour obtenir un diplôme dans l'établissement partenaire. Les cours validés dans l'établissement partenaire sont acceptés pour obtenir des crédits pour le diplôme dans l'autre établissement, sans contrepartie financière.

Convention approuvée à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

IV. Dates de rentrée Mon Master pour les M1 en alternance

(mention MBFA et mention Droit des affaires) doivent être votées plus tôt que pour les formations initiales en raison d'un calendrier plus resserré sur Mon Master pour les formations en alternance.

Les jours de rentrée proposés sont les suivants :

M1 JACDC (mention Droit des affaires) : lundi 31 août 2026

M1 BPA (mention Droit des affaires) : mardi 1er septembre 2026

M1 BPA (mention Monnaie-Banque-Finance-Assurance) : mardi 1er septembre 2026

Calendrier M1 Alternance approuvé à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

V. Modifications Modification des responsabilités pédagogiques MEOS

Madame Christine PEYRON partant à la retraite au 31 août 2026, les responsabilités pédagogiques des M1 et M2 MEOS sont réenvisagées pour le 1^{er} septembre 2026.

L'équipe pédagogique a fait des propositions au Président de la section 05 qui les a transmises à l'ensemble des enseignants d'Economie. Ces propositions ont été acceptées.

Madame Anne BUTTARD devient Responsable pédagogique su M2 MEOS et Madame Aurore PELISSIER devient Responsable pédagogique du M1 MEOS en remplacement de Madame BUTTARD.

RP M1 et M2 MEOS approuvées à l'unanimité des présents et représentés (18 voix)

VI. Modifications de l'offre de formation

Suite au constat de nombreuses erreurs matérielles dans AMETYS, les Responsables pédagogiques ont été autorisés à formuler des demandes de modifications sur les fiches formations. Ces modifications concernent majoritairement des erreurs de saisie, les coefficients et les MCC et minoritairement des demandes d'évolutions sur le fond en réponse à des situations exceptionnelles. L'ensemble des modifications ont été effectuées à coût constant à l'échelle de chaque département de la composante.

- Capacité en Droit

Modifications CAPA approuvées à l'unanimité des présents et représentés (17 voix)

- Licences DROIT Dijon et Nevers
- Licences AES Dijon
- Licences AES Le Creusot
- LAP Dijon et Nevers
- LP Métiers du notariat
- L3 Economie

Des modifications complémentaires seront présentées au prochain conseil, notamment des précisions sur les conditions AJAC.

Modifications Licences approuvées à l'unanimité des présents et représentés (17 voix)

- M1 DROIT (hors alternance) MCC
- M1 CONTRATS ET RESP
- M1 – M2 DRHFP / M2 DMFP
- M2 JCT
- M2 EUROPAMASTER
- M1 – M2 DROIT FISCAL
- M1 DROIT RURAL
- M1-M2 BPA (mention DA et mention MBFA)
- M2 DROIT SOCIAL / M2 DME
- M2 JAI
- M1 MEOS
- M2 EGT
- M2 IPP

Modifications Masters approuvées à l'unanimité des présents et représentés (17 voix)

VII. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance plénière est levée à 13h20 suivie d'un conseil restreint.